

# CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 7 mai 2009  
BOOFZHEIM – **Salle Bleue**  
20 heures

## PROCES-VERBAL

Membres en exercice : .....23  
Membres présents : .....19  
Absents excusés : .....4

M. Bertrand ANDNA donne procuration à M. Jean-Jacques SIEGEL  
M. Christian HURTER donne procuration à Mme Laurence MULLER-BRONN  
M. Dominique LEHMANN donne procuration à M. Remy SCHENK  
M. Gilbert GEORGES donne procuration à Mme Michèle BISCHOFF

## ORDRE DU JOUR

- Point 1            **FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE** - Séance du 19 mars 2009.  
Approbation du procès-verbal.
- Point 2            **DEVELOPPEMENT LOCAL** – Point de situation sur l'avancement de la  
procédure « Contrat de territoire ».
- Point 3            **DEVELOPPEMENT LOCAL** – Demandes de subventions.
- Point 4            **DEVELOPPEMENT LOCAL – TOURISME** – Validation des orientations  
majeures pour le développement touristique du Grand Ried
- Point 5            **AFFAIRES GENERALES.** Contrat mutualisé, proposé par le Centre de  
Gestion du Bas-Rhin, pour l'assurance des risques statutaires
- Point 6            **AFFAIRES GENERALES** – Procédure de dématérialisation des actes.
- Point 7            **DIVERS** (communications relatives à l'activité des instances dans lesquelles  
siègent des représentants de la Communauté de Communes).

Madame la Présidente ouvre la séance et salue les délégués présents, Monsieur Etienne LEMARIGNIER, *Trésorier*, ainsi que M. Philippe GIRARD, Chef d'Agence des DNA de Sélestat.

### Point 1

**FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE** - Séance du 19 mars 2009 - Approbation du  
procès-verbal.

Le PV est adopté à l'unanimité.

### Point 2.1

**DEVELOPPEMENT LOCAL** – Point de situation sur l'avancement de la procédure « Contrat  
de territoire ».

Madame la Présidente présente le principe du document et rappelle les grands principes de la contractualisation avec le Département. Les différents projets intercommunaux sont passés en revue.

Une discussion s'engage sur l'opportunité ou non de s'engager dans une procédure d'acquisition/construction d'un siège. Monsieur Marc-Daniel ROTH puis Monsieur Jean-Jacques SIEGEL considèrent qu'il serait préférable d'opter pour une location, formule plus souple permettant de s'adapter aux évolutions de l'intercommunalité. La possibilité de louer des locaux dans des projets en cours est évoquée.

La question du périscolaire est également discutée. Une étude pour recenser les besoins des familles est en cours. Au stade actuel de la réflexion, il serait plutôt envisagé de créer un second site intercommunal susceptible d'accueillir, moyennant un ramassage scolaire à mettre en place, des élèves fréquentant les écoles non encore pourvues d'un tel service.

Les autres dossiers n'appellent pas de commentaires particuliers.

### **Point 3.1**

**DEVELOPPEMENT LOCAL – AIDE A LA LICENCE SPORTIVE** – Demande de subvention formée par l'Association sportive DIEBOLSHEIM-FRIESENHEIM.

Par délibération adoptée le 23 mars 2006, le Conseil de Communauté a mis en place un dispositif d'aide à la licence.

L'Association sportive DIEBOLSHEIM-FRIESENHEIM a formé une demande de soutien au titre de la saison 2007/2008. Cinquante deux jeunes sont concernés.

Cette demande est recevable au regard du dispositif arrêté.

**Après délibération, le Conseil de Communauté décide, à l'unanimité, d'autoriser Mme la Présidente à verser à l'Association sportive DIEBOLSHEIM-FRIESENHEIM le montant de 396,24 € au titre de l'aide à la licence.**

### **Point 3.2**

**DEVELOPPEMENT LOCAL – AIDE A LA LICENCE SPORTIVE** – Demande de subvention formée par l'Association sportive GERSTHEIM.

Par délibération adoptée le 23 mars 2006, le Conseil de Communauté a mis en place un dispositif d'aide à la licence.

L'Association sportive GERSTHEIM a formé une demande de soutien au titre de la saison 2007/2008. Cent vingt quatre jeunes sont concernés.

Cette demande est recevable au regard du dispositif arrêté.

**Après délibération, le Conseil de Communauté décide, à l'unanimité, d'autoriser Madame la Présidente à verser à l'Association sportive GERSTHEIM le montant de 944,88 € au titre de l'aide à la licence.**

### **Point 3.3**

**DEVELOPPEMENT LOCAL – AIDE AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES AYANT OBTENU UN TITRE DE CHAMPION DU BAS-RHIN OU D'ALSACE** – Demande de subvention formée par l'Association sportive GERSTHEIM.

Par délibération adoptée le 23 mars 2006, le Conseil de Communauté a mis en place un dispositif d'aide fondé sur les résultats sportifs. S'agissant des sports collectifs, l'aide est de 150 € pour un titre départementale et de 300 € pour un titre régional.

L'Association sportive GERSTHEIM a formé une demande de soutien au titre de la saison 2007/2008 sur la base des résultats suivants :

Equipe 2	Championne d'Alsace Promotion Pyramide B	300 €
Equipe 15 ans	Championne du Bas-Rhin	150 €

Cette demande est recevable au regard du dispositif arrêté.

**Après délibération, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité, d'autoriser Madame la Présidente à verser à l'Association sportive GERSTHEIM le montant de 450 € au titre de l'aide aux résultats.**

#### **Point 4**

**DEVELOPPEMENT LOCAL – TOURISME** – Validation des orientations majeures pour le développement touristique du Grand Ried

Engagée depuis plus de 15 ans, la promotion du Grand Ried comme espace touristique résulte de la collaboration des offices de tourisme existants dans le périmètre comprenant les cinq communautés de communes suivantes : Benfeld et Environs, Pays d'Erstein, Grand Ried, Marckolsheim, Rhin.

La nécessité de structurer davantage cette coopération, restée essentiellement informelle, et de lui fixer des objectifs a été partagée par les différents conseils de communauté qui exercent la compétence tourisme. La participation par voie de conventionnement au financement du poste d'agent de développement Touristique Grand Ried a été une première expression de cette volonté politique.

Sur la base des conclusions d'une étude conduite par l'Agence de développement touristique du Bas-Rhin, un certain nombre de propositions d'évolution ont été travaillées et présentées par l'agent de développement au comité de pilotage composé des élus et des présidents d'office de tourisme suivants :

- |                         |   |
|-------------------------|---|
| - Roland CHRIST         | Pdt de l'OT de la CC du Rhin                  |
| - Justin FAHRNER        | Vice-Pdt de la CC du Grand Ried               |
| - Dimitri LETT          | Référent territorial à l'ADT du Bas-Rhin      |
| - Jacqueline LOUCHE     | Pdte de l'OT du Pays d'Erstein                |
| - Robert MUCKENSTURM    | Pdt de l'OT de Benfeld et Environs            |
| - Laurence MULLER-BRONN | Vice-Pdte de la CC du Rhin                    |
| - Claudine OBER         | Pdte de l'OT de Marckolsheim et Environs      |
| - Denis SCHULZ          | Vice-Pdt de la CC de Benfeld et Environs      |
| - Jean-Paul SEILLER     | Vice-Pdt de la CC de Marckolsheim et Environs |
| - Jean-Marie SIMLER     | Pdt de la la CC du Grand Ried                 |
| - René STAUB            | Vice-Pdt de la CC du Pays d'Erstein           |

Dans un souci de parfaite information et de large concertation, une réunion associant l'ensemble des membres des Bureaux des Communautés de Communes concernées s'est tenue le 10 février dernier dans les locaux de la Communauté de Communes de Benfeld.

A cette occasion, ont été présentés les quatre axes majeurs identifiés comme prioritaires dans le développement touristique :

- un fonctionnement structurel et un accueil touristique gagnant en qualité, en cohérence et en pertinence
- des acteurs touristiques rassemblés autour d'un positionnement touristique fort, clair et partagé par tous
- des Offices de tourisme et prestataires touristiques érigés en partenaires et ambassadeurs de la destination
- des actions de promotion, de communication et de commercialisation visant à améliorer la visibilité de la destination Grand Ried.

Ces orientations ayant recueillies un large consensus, il a été proposé de constituer un groupe de travail. Animé par l'agent de développement, il est chargé de formuler une proposition de plan d'actions aux cinq communautés de communes.

Après délibération, le Conseil de Communauté décide, à l'unanimité, de valider les quatre axes majeurs de développement touristique ci-dessus énoncés.

## **Point 5**

### **AFFAIRES GENERALES.** Contrat mutualisé, proposé par le Centre de Gestion du Bas-Rhin, pour l'assurance des risques statutaires

*Compte tenu de*

- *la nécessité pour la Communauté de Communes de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant la protection sociale de ses agents (maladie, maternité, accident du travail, décès) ;*
- *la possibilité pour le Centre de gestion de souscrire un tel contrat pour son compte, en mutualisant les risques pour l'ensemble des collectivités et établissements publics adhérent, et ce dans le cadre de ses missions fixées par l'article 26 de la loi du 26 janvier 1984.*

#### **Le Conseil de Communauté décide, à l'unanimité,**

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

**Article 1<sup>er</sup>** : la Communauté de Communes charge le Centre de Gestion de consulter le marché de l'assurance statutaire, pour son compte, dans le but de trouver une entreprise d'assurance agréée en vue de permettre l'établissement d'un contrat groupe d'assurance des risques financiers découlant de la protection sociale statutaire des agents de la collectivité.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Décès, Accident du travail, Maladie ordinaire, Longue maladie / Longue durée, Maternité,
- agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Accident du travail, Maladie grave, Maternité, Maladie ordinaire

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la commune une ou plusieurs formules de couverture des risques.

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

Durée du contrat : 4 ans, à effet au premier janvier 2010.  
Régime du contrat : capitalisation.

**Article 2** : Au vu des résultats de la consultation qui seront communiqués aux collectivités par le Centre de Gestion, la Communauté de Communes décidera par délibération des modalités d'adhésion au contrat collectif d'assurance statutaire proposé par le Centre de Gestion.

## **Point 6**

### **AFFAIRES GENERALES.** Procédure de dématérialisation des actes

- Dans le cadre de la modernisation de l'Administration et de l'utilisation des Nouvelles Technologies, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin propose la mise en place d'une procédure de dématérialisation des Actes Administratifs.
- Cette dernière consiste à adresser par voie électronique aux services de l'Etat tous les arrêtés et délibérations pris par la Communauté de Communes ainsi que les contrats et conventions intéressant ces divers actes.
- Que dans ce contexte, il est nécessaire de retenir un « tiers de Télétransmission » chargé de sécuriser la procédure et d'assurer la traçabilité des transmissions.
- Que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin, en accord avec les autorités chargées du contrôle de légalité, propose aux collectivités affiliées de mettre en concurrence ces divers « tiers de Télétransmission » afin d'obtenir des tarifs mutualisés à l'échelle du département pour les collectivités intéressées.

#### **Le Conseil, après en avoir délibéré :**

*Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;*

*Vu le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie Réglementaire du code général des collectivités territoriales ;*

**décide, à l'unanimité,**

**Article 1<sup>er</sup>** : *la communauté de communes charge le Centre de Gestion du Bas-Rhin de consulter le marché des « tiers de télétransmission » homologués par les services du Ministère de l'Intérieur, pour son compte, dans le but de sélectionner et retenir un prestataire agréé en vue de permettre la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.*

**Article 2** : *Au vu des résultats de la consultation qui seront communiqués aux collectivités par le Centre de Gestion, la communauté de communes décidera par délibération, le cas échéant, l'adhésion à la plateforme de télétransmission du tiers de télétransmission retenu par le Centre de Gestion du Bas-Rhin.*

#### **Point 9**

**DIVERS** (Communications relatives à l'activité des instances dans lesquelles siègent des représentants de la Communauté de Communes...).

Monsieur Marc-Daniel ROTH, *Vice-Président du SMICTOM d'Alsace Centrale*, expose la problématique des déchets verts et des études en cours à l'échelle du SMICTOM pour faire progresser ce dossier qui lui tient à cœur.

Madame la Présidente rappelle que le Pays d'Alsace Centrale s'est engagé dans une démarche « Leader » qui permet de faire bénéficier des projets de développement local de fonds européens. Un « chargé de mission » va être embauché par l'ADAC afin de suivre cette politique.

Madame Laurence MULLER-BRONN, *Vice-Présidente*, présente l'état d'avancement du dossier OCM. L'association fédère à présent 53 adhérents, le logo a été validé et la carte de fidélité est à présent largement diffusée. Elle rappelle que le 1<sup>er</sup> salon des artisans et commerçants du territoire se tiendra à Obenheim les 13,14 et 15 novembre 2009.

Monsieur André KLUMB, *Vice-Président et administrateur du SDEA*, informe l'assemblée du démarrage des travaux de terrassement pour la construction de la nouvelle station d'épuration à Gerstheim. La prochaine réunion de la Commission géographique « Rhin » du SDEA se tiendra le 2 juin prochain en mairie de Gerstheim.

Monsieur Thierry KETTERLIN fait part des préparatifs de la première fête intercommunale de la musique qui se déroulera les 20 et 21 juin. Deux temps forts sont prévus à Gerstheim le samedi soir et à Rhinau le dimanche ainsi que des animations dans toutes les communes tout au long de ce week-end.

Monsieur Jean-Jacques SIEGEL, *Vice-Président*, rappelle qu'un questionnaire est actuellement diffusé auprès des familles pour connaître leurs attentes en services périscolaires. La commission se réunira le 23 juin pour faire le point sur ce dossier. Il rend compte de la dernière réunion d'attribution des places en crèche. Ce sont 77 et 95 familles qui sont concernées respectivement pour le site de Boofzheim et celui de Gerstheim.

Madame Laurence MULLER-BRONN, *Vice-Présidente*, annonce l'organisation pour le 27 septembre prochain du Vélo Gourmand. Cinq étapes sont prévues (Rhinau, Daubensand, Gerstheim, Boofzheim et Friesenheim-Dieboldsheim). Elle lance un nouvel appel aux délégués pour qu'ils s'engagent dans l'organisation de cette manifestation et tout particulièrement celle de l'étape prévue dans leur commune.

La prochaine réunion de Conseil de Communauté est fixée au 10 juin 2009 (Daubensand).

Plus aucune prise de parole n'étant demandée, la séance est levée à 21h55.

*Lu et approuvé,*

**La Présidente,**  
Danièle MEYER :

**Les Vice-Présidents,**

André  
KLUMB:

Marianne  
HORNY-GONIER:

Laurence  
MULLER-BRONN:

Jean-Jacques  
SIEGEL:

**Les membres,**

Bertrand ANDNA :  
*absent*

Michèle BISCHOFF :

René DEMANGE :

Mohamed EL ARBAOUI:

Valérie FUCHS :

Gilbert GEORGES:  
*absent*

Etienne HARLEPP :

Hubert HATSCH :

Christian HURTHER :  
*absent*

Thierry KETTERLIN :

Eric KLETHI :

Dominique LEHMANN :  
*absent*

Claudine MEYER :

Patricia NOVI :

Marc-Daniel ROTH :

Jean-Paul ROTH :

Rémy SCHENK :

Raymond SIEGWALT: